

honorer l'humilité de la sainte Vierge ; et, pendant neuf jours, la même cérémonie se renouvelait.

---

#### IV

### Faveurs obtenues

LEVIS.—Notre enfant souffrait depuis longtemps d'un mal terrible à une jambe et il était menacé d'une très-grande infirmité. Nous l'avons mis sous la protection de N. D. du T. S. Rosaire, et après une Neuvaine, il éprouva un grand soulagement : maintenant sa jambe est dans son état normal, et l'enfant marche assez facilement depuis plusieurs mois. D. L. P. L. —QUÉBEC : Monsieur J. M. est un nouvel Abonné. Il doit à N. D. du T. S. Rosaire la guérison d'une longue et douloureuse maladie, après avoir promis de faire inscrire cette faveur dans les Annales et de s'y abonner.—RIVIÈRE CROCHE : J'ai obtenu la guérison de trois de mes enfants, par l'usage des *Roses Bé-nites* et après avoir fait brûler une lampe au Sanctuaire du Cap : nous sommes tous des Abonnés aux Annales : A. R. M. L.—SHERBROOKE : Une abonnée a obtenue une guérison d'un mal désespéré, et deux autres faveurs.—STE JEANNE DE NEUVILLE : Ma petite fille a été guérie, après la promesse d'un don au Sanctuaire du Cap : je m'acquitte de ma promesse, avec reconnaissance : SAMUEL LAROCHE.—STE ANGÈLE : Merci à N. D. du Rosaire : mon bébé, menacé de rester infirme a été guéri par l'usage de l'huile qui a brûlé devant la Statue de la Vierge du Cap, et aussi pour d'autres faveurs accordées à mon mari : Dame L. L. W. C.—POINTE DU LAC : J'ai été guéri d'un